

Communauté  
du  
Port de St. Toy

---

La petite Paroisse du Canet, située dans la plaine et sur les rives de la Dordogne, au dessous de la Ville de St. Toy (Gironde) se composait anciennement de la population de la Commune de Canet, qui comptait environ 240 ames, et de celle de Commune de St. Ait de Cizas, qui en comptait 38; le tout environ 555 ames.

En face de la Ville de St. Toy et sur la coteau de la rive opposée on voit l'Eglise de Larouquette, paroisse dont la population atteinte à peine le chiffre de 500 ames.

Ces trois Communes venoient toutes aboutir au Port de St. Toy, dont elles se partageoient par parties à peu près égales la population.

En 1858 l'Administration Civile a supprimé ces trois Communes et les a réunies en une seule sous le nom de Commune de Port de St. Toy. Les deux paroisses ont été néanmoins conservées et aujourd'hui cette Commune renferme la paroisse de Port et la paroisse de Larouquette.

M. Sablet Maricaud, ancien Vicaire de Belvair, fut nommé, en 1851, Curé de Canet et desservant provisoire de Larouquette. Comme le Chef lieu de la paroisse de Canet n'avait qu'une Eglise en ruine, il fixa sa résidence au Port de St. Toy, sur la partie de territoire dépendant de Canet. Là il commença l'exercice de son Culte dans une grange, dont il fit l'acquisition, et par ses efforts d'un zèle qui ne recula devant aucune difficulté, dans peu d'années il fit construire la jolie petite Eglise Catholique, qui fait aujourd'hui le plus bel ornement de cette localité.

En arrivant dans ce pays travaillé depuis long-temps par le protestantisme, M. Sablet Maricaud, pensa que le meilleur moyen d'opposer une digue à ses ravages, c'étoit de s'emparer de la jeunesse par une instruction pratique.



convient le projet de fonder une petite communauté de religieuses, spécialement chargées de l'éducation de jeunes filles.

Dans ce but, il se procura d'abord une maison à loyer et après l'avoir appropriée à sa destination et pourvue de mobilier nécessaire, il s'adressa à la Supérieure de la Miséricorde des Sœurs de la Magdeleine, pour avoir des Sœurs de son ordre.

Pour secourir la fille de M<sup>r</sup>. Maricaud, la Supérieure de cette Communauté voulut bien se charger de cette fondation, et elle envoya au Port de St. J. six Sœurs religieuses, qui y furent installées le 2 novembre 1852.

Dès le commencement de l'année suivante, le besoin d'une troisième Sœur se fit sentir: elle y fut envoyée et jusqu'à présent le nombre n'a pas été augmenté, mais les nombreuses occupations, qui absorbent toute leur temps, font sentir le besoin urgent d'une quatrième Sœur.

Cette fondation a été entreprise sans aucune condition particulière avec M<sup>r</sup>. Maricaud: les Sœurs devaient trouver dans leur industrie et la vente des laines ce qui leur servait nécessaire pour leur nourriture et leur entretien; et si ces ressources étaient insuffisantes, M<sup>r</sup>. Maricaud s'était engagé verbalement à y pourvoir.

Le Successeur de M<sup>r</sup>. Maricaud, M<sup>r</sup>. l'abbé Cabanel, a favorisé aussi de tout ses efforts ce petit établissement et il cherche dans ce moment à se procurer des ressources pour payer un local qui soit la propriété des religieuses afin de les débarrasser des inconvénients qui résultent d'une maison à loyer. Toute bonne Sœur d'espérer qu'il arrivera à son but et que par ce moyen il améliorera la position des religieuses.

Le projet de M<sup>r</sup>. l'abbé Cabanel a reçu sa pleine et entière exécution: avec le secours des amis généreux et le produit de son industrie et de l'industrie des Sœurs il a fait construire une maison très convenable, à côté de l'Eglise et sur le terrain qui faisait partie de l'hospice qui avait été acheté pour la construction de l'Eglise. Les Sœurs ont pris possession de ce nouveau local en 1862.



En un an en 1863, plusieurs enfants de la classe, désirant continuer à se former à la couture sous la Direction des Sœurs, demandèrent à être gardés dans la maison encore quelques années, ce qui décida à fonder dans cette petite communauté un oratoire où les jeunes filles formeraient, en quittant les Sœurs de l'école, continuer leur formation habituelle tout en apprenant à tricoter, à la couture.

Après que cette communauté du Port ne fut pas un jour inquiétée par les héritiers de M<sup>r</sup>. Cabaret, qui s'est employé d'une manière si dévouée à cet établissement, et dans la pièce suivante qui se trouve actuellement entre les mains de la Supérieure du Port.

" Je soussigné, curé de Saurignac, déclare et reconnais que, pendant mon séjour, comme Desservant dans la paroisse du Port St. Fay,

" 1<sup>o</sup> toutes les sommes que j'ai employées pour achats et constructions concernant une communauté de Religieuses de S<sup>t</sup>. Marthe du Puy, sise près de St. Leger, ... provenaient de quêtes, dons ou aumônes en faveur de cette bonne œuvre.

" 2<sup>o</sup> Je déclare et reconnais qu'en conséquence, je n'ai aucun droit à la propriété de biens meubles constituant la maison, dépendances, jardins des sœurs, ni aux meubles que la dite maison renferme, et que mes héritiers ne peuvent ni revendiquer aucun droit quelconque.

" Fait à Saurignac le 3<sup>o</sup> Du mois de novembre 1874

" Signé: Charles Antoine Cabaret, curé.

En 1882 le nombre des Sœurs est de quatorze, y compris une converse. Au mois de Janvier 1894, nos Sœurs du Port-St-Fay ont annexé un orphelinat à leur école sous la protection de Monsieur l'Abbé Pasquignon Curé de la paroisse. Les petites orphelines suivent la classe jusqu'à 13 ans et sont ensuite initiées à tous les travaux de couture et de repassage que comporte un oratoire.

L'école du Port-St-Fay a été supprimée par arrêté ministériel en date du 11 Juin 1909

L'orphelinat continue à subsister en vertu d'un bail passé entre la Congrégation et l'Administration de l'Enregistrement détentrice du sequestre.